

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 99, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00
Canada et États-Unis.....1.50
France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.
F. E. FONTAINE, Gérant.3602.
Fédéral 708.

Les bureaux du PRIX COURANT sont maintenant au No 99, rue St-Jacques, Montréal, coin de la Place d'Armes.

MONTRÉAL, 18 MARS, 1892

Les Finances Provinciales.

Le devoir du gouvernement de Boucherville, qui vient d'être soutenu par une écrasante majorité, doit être, on le comprend partout, de restaurer l'équilibre de nos finances. Quoique, les élections passées, il faille s'attendre à voir les évaluateurs de la dette publique diminuer considérablement, il est évident qu'il en restera encore suffisamment pour occuper ceux qui, comme M. Hall, veulent ramener notre budget aux proportions qu'il avait avant le gouvernement Mercier.

Réduire les dépenses d'une nation est quelque chose de très difficile, surtout lorsque le service de la dette publique, dépense irréductible, absorbe un bon tiers du revenu ordinaire. Pour équilibrer le budget, on préfère souvent augmenter les taxes et, lorsque l'accroissement des besoins du budget ne provient que de l'accroissement naturel des frais de l'administration publique, cette dernière politique est évidemment la meilleure. Ce n'est donc que si les dépenses ordinaires ont été augmentées d'une manière extravagante qu'il est possible de les réduire, de les ramener à un chiffre normal, sans nuire au bon fonctionnement de l'administration. Car le principal devoir d'un gouvernement étant de gérer les affaires publiques, il ne saurait lui être permis, même pour le bon motif d'économiser les deniers publics, laisser en souffrance les administrations publiques: justice, instruction publique, agriculture et colonisation, etc. Maintenant ces administrations ayant pour objet un nombre croissant chaque année d'administrés, il en résulte que leur budget augmente nécessairement tous les ans et que le trésorier provincial devra tenir compte de cette augmentation nécessaire et normale, en préparant ses estimés. Ce qui revient à dire qu'il devra nécessairement affecter à chacun de ces services une plus forte somme qu'en 1886.

D'un autre côté, M. Hall paraît bien décidé à ne plus avoir recours à l'emprunt à long terme; or il s'est trouvé, en prenant le portefeuille, en face d'une situation qui devait

être équilibrée au moyen de \$6.000.000 d'emprunts.

Des engagements étaient pris qu'il a dû respecter, ou du moins qu'il ne saurait répudier finalement sans faire un dommage sérieux au crédit de la Province. Il lui faudra remplir tous ces engagements sans emprunter; il lui faudra maintenir l'équilibre du budget avec les seules ressources des recettes ordinaires, du revenu annuel de la Province. C'est dire qu'il est fatalement condamné à l'imposition de nouvelles taxes.

Il y a longtemps que nous prêchons, soit dans ces colonnes, soit dans celles d'un autre journal, la doctrine de la taxe directe, la plus juste, la plus équitable et la mieux proportionnée de toutes les taxes, puisqu'elle fait contribuer aux frais du gouvernement, chacun suivant sa fortune. Nous ne savons pas si M. Hall, M. de Boucherville et leurs collègues auront assez de courage pour imposer la taxe directe sous une de ses deux formes principales: la taxe foncière ou la taxe sur le revenu; mais leur organe la *Gazette* de Montréal, laisse entrevoir qu'elle a appris, en confidence, l'intention du gouvernement d'imposer une taxe sur les successions. Nos lecteurs se rappellent sans doute que nous leur avons parlé l'été dernier de ce genre de taxe qui affecte les héritages, soit en général, soit dans certains cas seulement, suivant la législation du pays où elle est appliquée.

Ce qui suggère cette indiscretion à la *Gazette*, c'est que, précisément, M. Mowat vient de proposer l'établissement de cette taxe dans la riche province d'Ontario qui a un surplus de \$5.000.000 au lieu d'être endettée comme la nôtre.

La mesure proposée par M. Mowat est très bénigne, il est vrai et ne devra pas rapporter énormément parce qu'elle laisse exemptes de taxes la majeure partie des successions et ne concerne que les plus élevées. Mais c'est l'introduction du coin dans le bois, cette introduction faite, il n'y a plus qu'à frapper sur le coin pour qu'il entre. De même, au fur et à mesure qu'on en aura besoin, on pourra augmenter et étendre cette taxe.

La proposition actuelle de M. Mowat est de ne taxer en aucune façon les successions de quelque nature qu'elles soient, dont la valeur ne dépassera pas \$10.000. Pour les successions valant de \$10.000 à \$100.000, il y aurait une taxe de 5% si elles échoient à des collatéraux, et pas de taxe si elles sont recueillies par des héritiers en ligne directe, ascendante ou descendante, ou des collatéraux au premier degré. De \$100.000 à \$200.000 taxe de 2½% sur les successions en ligne directe et de 5% sur les successions collatérales. Au-delà de \$200.000, taxe uniforme de 5%.

Si l'on n'ose pas aller tout droit au but, au moment où le gouvernement commandé à une majorité de 35 voix dans une chambre de 73 députés, tout frais sortis des élections, et qui se sont faits forts, devant leurs électeurs d'équilibrer le

budget, il est à craindre qu'on ne l'ose jamais. Mais si l'on veut habituer l'esprit de notre population à l'idée de la taxe directe, avant de l'imposer, on peut commencer par la taxe sur les successions, taxe qui, dans notre précédent article, ne frappe que des biens donnés et non gagnés et par conséquent moins jalousement défendus.

Et que l'on se hâte de faire comprendre à la population que seuls pays riches au monde sont ceux qui savent se taxer. Voyez Ontario, qui passe pour si riche; eh bien, dans la province d'Ontario, on paie au moins deux fois plus de taxes que chez nous. La taxe étant le seul moyen honnête qu'ont les gouvernements de faire de l'argent, les contribuables devraient accepter sans murmurer toute taxe nécessaire, mais en même temps surveiller avec soin l'emploi du produit de la taxe afin qu'il ne soit jamais détourné de son objet. Et puisque, de l'aveu des trois quarts des électeurs, nous possédons en ce moment le gouvernement le plus honnête qu'on puisse trouver, confions-lui la tâche ardue, répugnante et ingrate sans doute, mais très méritoire, d'imposer les taxes qu'il faudra pour équilibrer notre budget. C'est la seule manière logique de sauver la situation, c'est aussi le seul moyen de forcer les électeurs ruraux à se préoccuper des dépenses du gouvernement plutôt que de la part de subsides qui leur est promise en sous mains.

Le Sucre blanc

Il n'y a pas bien longtemps, beaucoup de nos lecteurs doivent se le rappeler facilement, que l'on vendait au détail le sucre blanc à 11c. la livre. Aujourd'hui c'est bien changé. Avant la dernière débacle des sucres, les épiciers conservateurs vendaient le sucre blanc (granulé) à deux livres pour 11c., soit exactement la moitié du prix d'il y a une quinzaine d'années. Depuis quelques semaines, c'est encore pis. Ceux qui vendaient alors le sucre 5c. soit 2 livres pour 10c. le vendent aujourd'hui 4½c., soit 2 livres pour 9c. Il est vrai qu'ils ont aujourd'hui pour 4½c. ce qu'ils payaient alors de 4½ à 5c. Ils ont, par conséquent, donné au public le profit de toute la réduction de ½c. faite par le commerce de gros. Il est vrai qu'il y a quelques épiciers, plus lents à suivre le mouvement qui vendent encore à 5½c.; mais s'il le font, c'est parce qu'il leur reste encore à écouler des sucres qu'ils ont payé 5c. S'ils achetaient aujourd'hui à 4½c., ils vendraient probablement 5c.

Les associations d'épiciers de détail ont, en général, fait une guerre acharnée au combine des sucres et si leurs efforts n'ont pas réussi tout seuls, s'il leur a fallu attendre de la défection de quelques épiciers de gros aient démoralisé temporairement l'association, il n'en est pas moins vrai qu'ils peuvent avec assez de vraisemblance réclamer une part de mérite, s'il y en a eu, à produire

ce résultat. Eh bien, qu'y ont gagné jusqu'ici les épiciers? Nous parlons des plus actifs, des plus remuants, de ceux qui, pratiquant eux-mêmes la libre concurrence étaient les plus acharnés à vouloir imposer au commerce de gros?

Calculons bien. Y a-t-il un profit quelconque à vendre du sucre à ½c. d'avance? Non, n'est-ce pas? La pesée, les déchets, les évaporations et la proportion des frais généraux font plus que contrebalancer cette avance, sans tenir compte des pertes par mauvais crédits ni de l'intérêt, vu que nous assumerons que ces épiciers ont au moins la précaution de vendre au comptant. Donc, s'il n'y a pas de profit à vendre du sucre à ½c. d'avance, au détail, les épiciers qui vendent aujourd'hui à 4½c. ne gagnent pas plus mais peuvent perdre plus que lorsqu'ils vendaient 5c.

Le public consommateur a seul le bénéfice de la réduction des prix; c'est lui seul qui profite de la perte de l'épicier de gros et de celle du détailler, et, avouons-le, il ne leur en sait nullement gré. Au contraire lorsque le commerce voudra rentrer les conditions normales de vente, le public criera qu'on l'écorche, parce qu'on l'a habitué à lui vendre à

perte, une denrée sur laquelle on voudra faire un très léger bénéfice.

Tous cela prouve chez les détaillers une absence d'union qui ne permet guère d'espérer la réussite d'aucun mouvement général de régularisation des prix. Nous en avons eu déjà un exemple pour la bière et les boissons alcooliques. Combien y a-t-il encore d'épiciers qui vendent la bière \$1.00 la douzaine? Nous pouvons acheter, à l'heure qu'il est, chez le plus proche épicier, toutes les bières ordinaires à 85c. la douzaine! Le gin de Kuyper se vend encore couramment 50 et 80c. sauf quelques épicerie où on le donne à 45 à 75c.!

Aussi nous sommes persuadés qu'un nombre considérable d'épiciers ne renouvelleront pas leur licence cette année. Pourquoi? Parce qu'ils ne font aucun bénéfice sur les boissons. Mais alors pourquoi, continuent-ils à vendre du sucre?

Allons! On a évidemment besoin de se réveiller, dans l'épicerie, si l'on ne veut pas que ce commerce aille au diable. Qu'on ne s'attend pas à une diminution des licences; ni l'état des finances provinciales, ni les principes du premier ministre ne rendent cette diminution possible; au contraire il y a lieu de craindre que, encouragé par la soumission avec laquelle les épiciers ont accepté la dernière augmentation, le gouvernement n'essaie d'augmenter encore ses revenus de cette source.

Et si l'on reste les bras croisés, indifférent, par pure entêtement, par pure mauvaise volonté, devant les ravages de la concurrence, des mauvais crédits, des taxes et des licences, combien y aura-t-il d'épiciers solvables dans une couple d'années?